Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211917604-20250519-2025_32-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/05/2025

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations

du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mai, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date convocation : 12 mai 2025.
Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX.
PRESENTS : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Marie Claude AVELINO, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.
ABSENTS EXCUSES : Jeanne-Marie AMOREIRA, Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX,
PROCURATION(S) : Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Gérard BRETTE.

Délibération n° 2025-32

Délibération relative au recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Etablie en application de l'article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique

(12 mois maximum pendant une même période de 18 mois)

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le passage de l'épareuse (dans ce cas les agents ont besoin d'être 3),
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois (maximum 12 mois pendant une même période de 18 mois) allant du 20 mai au 20 juin inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 505 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Membres : 14
Présents : 11
Représenté(s) : 1
Nombre de votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.